

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 JUIN 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} juin 2024 s'est réuni le vendredi 14 juin 2024 à la mairie de Giverny, en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Séance ouverte à 18h00.

Étaient présents : Monsieur Claude LANDAIS, Madame Monique DELEMME, Monsieur Daniel DROIN, Monsieur Dominique LEPAGE, Madame Véronique FAIVRE, Monsieur Hugues LAMIRAUX, Monsieur Jacques FALC'HON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Claude ROSIER à Madame Monique DELEMME
Monsieur Gilbert VAHE à Monsieur Jacques FALC'HON
Monsieur Eric DENIS à Monsieur Daniel DROIN

Absente : Madame Virginie AMETLLER

Secrétaire de séance : Madame Monique DELEMME

Lecture faite par DELEMME Monique du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 a été validé et adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Autorisation de signature N° 3-1/2024

Objet : Commande d'un véhicule Berlingo Citroën

Un accord financier ayant été conclu entre la commune de Giverny représenté par Monsieur Landais Claude, Maire, et la société Mc ArthurGlen lors de de leur installation sur la commune de Douains, en contrepartie de l'utilisation du nom « Giverny ». Ainsi a-t-il été prévu l'achat d'un véhicule en remplacement de celui, inutilisable, de la commune.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de passer commande :



Une Camionnette Citroën Berlingo, avec benne basculante, à l'essence.

Coût : 27 192 euros TTC Coût après remise : 21 019 euros TTC

Après transformation du véhicule par un carrossier pour l'ajout d'une benne basculante s'élevant à **16 330 euros**, le **montant final négocié s'élève à 36 500 euros TTC.**

Reprise de l'ancien véhicule Kangoo pour la somme de **850.48 euros.**

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité, des membres présents et représentés :**

Adopte la commande du véhicule Citroën Berlingo.

Délibération N°3-2/2024

Objet : Convention avec le CDG27, Démission de Madame Emilie DANIEL, Adhésion révocable à l'assurance chômage pour les agents contractuels.

Monsieur le Maire expose que la réglementation prévoit qu'un employeur public peut adhérer au régime d'assurance chômage pour ses agents non titulaires ou non statutaires et y contribuer au même titre qu'un employeur de droit privé. Cette adhésion révocable est conclue par contrat pour une durée de 6 ans reconductibles, signé entre l'employeur et l'Urssaf, pour le compte de l'Unedic.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
AUTORISE
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés ;**

- ..AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à l'URSSAF une demande d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage pour ses agents contractuels..
- ..AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Délibération N°3-3/2024

Objet : Prolongation du Contrat de Madame Cécile BARBIER

Madame Carole CHEVALLIER, ATSEM au sein de l'école de notre commune, actuellement en arrêt maladie, elle est remplacée par Madame Cécile BARBIER. Cet arrêt ayant été prolongé, Monsieur Le Maire propose au Conseil, la prolongation du contrat de Madame Cécile BARBIER.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité, des membres présents et représentés :**

Adopte le choix de la prolongation du contrat de remplacement.

Délibération N°3-4/2024

Objet : Travaux Centre-Bourg

Les prochains travaux concerneront la rue « des Grands Jardins Sud » (Entre la rue milieu et la RD5) et la Sente de Falaise. Une réunion de concertation a eu lieu avec les riverains. Le 1^{er} appel de fonds aura lieu fin juillet pour un montant de 329 543 euros. Les travaux débuteront en Septembre 2024.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité, des membres présents et représentés :**

Adopte le début des travaux, ainsi que l'appel de fonds.

Délibération N°3-5/2024

Objet : Redevance d'occupation du Domaine Public (R.O.D.P)

Pour la location de terrain par Orange nécessaire au passage des câbles en souterrain. La Commune de Giverny demande la redevance de location pour l'année en cours, cette demande sera réitérée chaque année.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité, des membres présents et représentés :**

Adopte la demande de redevance d'occupation du Domaine Public.

Délibération N°3-6/2024

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public, Tarifs de la commune.

Le Conseil Municipal a pris la décision de changer les tarifs suivant pour l'année 2025 :

Vente en Véhicules : 1000 euros/an aujourd'hui contre **1500 euros/an en 2025.**

Redevance pour les terrasses occupant le domaine public : **200 euros par an**

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité, des membres présents et représentés :**

Adopte les changements concernant la redevance d'occupation du Domaine Public.

Délibération N°3-7/2024

Objet : Achat d'un terrain non constructible.

Monsieur Le Maire expose la proposition d'achat faite à Madame USTAZE, née CONDEMINE, propriétaire de la parcelle en objet pour un montant de 4 000 euros. Cette parcelle de pré mesure environ 4720 mètres carrés en zone ZA.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune.

PROPOSE l'acquisition de la parcelle ZA.79.

CHARGE l'office notarial de Maître Fouché, sis 22 Rue des Ecuries des Gardes à VERNON, de mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés ;

Monsieur le Maire à continuer la négociation et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU PROJET SAYPE FAIT PAR MONSIEUR HUGUES LAMIRAUX

Proposition pour le centenaire de la mort de Claude Monet en 2026 d'une installation éphémère (1 mois) par un peintre de réputation mondiale sur une très grande surface de sol de notre village ; la peinture est totalement biodégradable. Coût environ 60 000 euros

Il reste à définir le lieu pour une bonne visibilité de l'œuvre et trouver les financements.

DEPART A LA RETRAITE DE MADAME PERRAUDEAU, Directrice de l'école.

Lors de la fête de l'école se tenant le 29 juin prochain, aura lieu un pot en l'honneur de Madame PERRAUDEAU. En remerciement de ses loyaux services pendant toutes ces années.



SONORISATION DE L'ÉGLISE

L'installation datant d'avant 2008, le renouvellement s'avère nécessaire. Monsieur Dominique LEPAGE est en charge de cette mission.

STANDARD TELEPHONIQUE (Mairie, Ecole, Salle des fêtes)

Une nouvelle installation moins couteuse à la mairie est en cours d'étude par Monsieur Dominique LEPAGE.

PYLONE 5G

Reprise des études avec la société Bouygues Telecom, pour l'implantation d'un polygone de 24 mètres permettant d'obtenir la couverture 5G pour les Givernois et ceux des touristes.

Monsieur Dominique LEPAGE est en charge de cette mission.

Fin de la séance à 20 heures.



République Française – Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de Giverny

Conseil Municipal du 14 juin 2024

La séance s'est clôturée à 20 heures.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Le Maire, Claude LANDAIS | |
| Secrétaire de séance, Monique DELEMME | |